



Arrêté
concernant une demande de crédit relative à l'aménagement du
chemin des Ribaudes en application de son plan d'alignement
(Du 29 octobre 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 470'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation du plan d'alignement au chemin des Ribaudes. La participation des privés de 50 % sera déduite de l'investissement.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5%. Il sera pris en charge par la Section des travaux publics.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 29 octobre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz



Arrêté
concernant la vente d'immeubles à Chaumont.
(Du 29 octobre 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre :

- une parcelle construite d'environ 2'750 m² à détacher de l'article 3901 du cadastre de Neuchâtel, au prix de 420'000 francs, à M. Philippe Nicoud.
- une parcelle à construire de 1'650 m² environ, à détacher de l'article 3901 du cadastre de Neuchâtel, au prix minimum de 133'000 francs.
- une parcelle à construire de 3'300 m² environ, à détacher du même article, au prix minimum de 151'000 francs.

Art.2.- Le Conseil communal est autorisé à vendre l'article 7128 du cadastre de Neuchâtel, parcelle construite de 3'671 m², au prix de 500'000 francs, à M. Daniel Wicki.

Art.3.- Le Conseil communal est autorisé à vendre l'article 4791 du cadastre de Neuchâtel, parcelle construite de 98 m², au prix de 15'000 francs, à M. Hugo Rinaldi.

Art.4.- Les surfaces exactes seront déterminées par le géomètre cantonal. Tous les frais relatifs à ces opérations sont à la charge des acquéreurs.

Art.5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 29 octobre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz